RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.J CONSULTING
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros
Siège social : 7, rue Mozart - 91080 COURCOURONNES
843 660 358 RCS EVRY
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier, l'Associée unique a signé l'acte dont la teneur suit:

Madame **Anne JUDEK**, née [redacted] à [redacted] demeurant 14, villa des Arcades - 91080 COURCOURONNES,

Ci-après « l'Associée unique »

Associée unique de la société **A.J CONSULTING**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 7, rue Mozart - 91080 COURCOURONNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 843 660 358,

Ci-après « la Société »

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- Le texte des projets de décisions proposées à l'Associée unique,
- Les statuts de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION
Transfert du siège social

Connaissance prise du rapport du Président, l'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société au 14, villa des Arcades - 91080 EVRY COURCOURONNES, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION
Modification de l'article 4 des statuts

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé au 14, villa des Arcades - 91080 EVRY-Courcouronnes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

Fait à C[redacted]
Le 30 janvier 2025

[redacted]